Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

ACADEMIE : SESSION 2010

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

EPREUVE E1 – FLEURISTERIE (épreuve ponctuelle)

U1.2. – ARRANGEMENT COMPLEXE – Coeff. : 5 - 1 heure 30

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

N° CANDIDAT : CENTRE : Critères d'évaluation	Barème et Notation
• Pertinence du choix des végétaux optimale et adaptée des végétaux	/5
• Respect du sujet et de ses contraintes	/30
• Mises en œuvre de différentes techniques de travail	/30
• Créativité, originalité et esthétique du travail floral	/20
• Exploitation de sujet	/5
• Mise en valeur des végétaux	/10
TOTAL	/100
Observations :	NOTE (*) /20
NOMS des membres de la commission d'évaluation et signatures	

(*) la note proposée est la résultante d'un consensus entre les co-évaluateurs

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.